

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE
ET DE LA DECENTRALISATION

CONSEIL REGIONAL DE SIKASSO

BP: 480 Tél : (223) 21 62 14 31

Fax: (223) 21 62 04 53

Email: contact@crsikasso.ml

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

Avis de réunion N°2026- 036 /C.R – Sik

Le Président du Conseil régional de Sikasso convie à une réunion, les membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres techniques et financières relatives aux travaux de réalisation de dix-sept (17) forages équipés dans les Régions de Bougouni et de Sikasso en deux (02) lots distincts, **le mercredi 04 mars 2026 à 09 heures 30** dans la salle de conférence du Conseil régional de Sikasso.

Il s'agit de :

- Le Président du Conseil régional de Sikasso ou son représentant.

Les membres :

- Le Premier Vice-Président du Conseil régional de Sikasso ;
- Le Secrétaire général du Conseil régional de Sikasso, rapporteur ;
- Le Directeur du Service Comptable et Financier du Conseil régional de Sikasso ;
- Le Directeur du Service Technique de Développement du Conseil régional de Sikasso ;
- Aboubacar S. COULIBALY, Conseiller régional élu à Kadiolo ;
- Fouseni DEMBELE, Conseiller régional élu à Sikasso.

Les personnes ressources :

- Le Président de la Commission de travail chargée des Finances, de l'Economie et du Plan du Conseil régional de Sikasso ;
- Le Directeur du Service Administratif et Juridique du Conseil régional de Sikasso ;
- Le Comptable Matières du Conseil régional de Sikasso ;
- Le Directeur Régional de l'Hydraulique de Sikasso ;
- Le Directeur Général de l'Agence de Développement Régional de Sikasso.

Observateur :

- Le Directeur Régional des Marchés Publics et de Délégation de Services Publics de Sikasso.

Ordre du jour : Ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres techniques et financières relatives aux travaux de réalisation de dix-sept (17) forages équipés dans les Régions de Bougouni et de Sikasso en deux (02) lots distincts.

Ampliations :

- GR – SIK1
- Vice- Présidents2
- SG1
- Archives1

Sikasso, le **27 FEV. 2026**
Le Président



[Signature]
Yaya BAMBA
Ingénieur Géologue
Chevalier de l'Ordre national

DECISION N°2026 - -----032-----/P.C.R-Sik/ord

Portant création de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres techniques et financières relatives aux travaux de réalisation de dix-sept (17) forages équipés dans les Régions de Bougouni et de Sikasso en deux (02) lots distincts.

Le Président du Conseil régional de Sikasso,

- Vu la Constitution du Mali en date du 18 juin 2023, promulguée par le décret N°2023-0401/PT-RM du 22 juillet 2023,
- Vu la Charte de la Transition du 12 septembre 2020 promulguée par le Décret N°2020-0072/PT-RM du 1^{er} octobre 2020,
- Vu la loi N°96-060 /AN – RM du 04 novembre 1996 portant principes fondamentaux de la comptabilité publique,
- Vu la loi N°2011-049 du 11 juillet 2011 portant principes fondamentaux de la création, l'organisation de la gestion et du contrôle des services des Collectivités territoriales,
- Vu la loi N°2023-002 du 13 mars 2023 portant modification de la loi N°2012-006 du 23 janvier 2012 portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire,
- Vu la loi N°2023-003 du 13 mars 2023 portant modification de la loi N°2017-052 du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités territoriales,
- Vu la loi N°2023-004 du 13 mars 2023 portant Code des Collectivités territoriales en République du Mali,
- Vu la loi N°2023-007 du 13 mars 2023 portant création des Collectivités territoriales en République du Mali,
- Vu le décret N°2015-0604/P- RM du 25 septembre 2015 portant code des marchés publics et des délégations de service public,
- Vu l'arrêté N°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 modifié par l'arrêté N°2020-1560/MEF-SG du 22 avril 2020 fixant les modalités d'application du décret N°2015-0604/P- RM du 25 septembre 2015 portant code des marchés publics et des délégations de service public,
- Vu l'arrêté interministériel N°2025-4269/MEF-MATD-SG du 29 septembre 2025, fixant les dispositions particulières de la passation des marchés publics et des délégations de service public au niveau des collectivité territoriales,
- Vu le Procès-Verbal en date du 03 juillet 2009 relatif à l'élection du Président de l'Assemblée Régionale de Sikasso et de ses deux Vice-Présidents,
- Vu la lettre N°017/MEF-DRMP-DSP-SIK du 23 janvier 2026,
- Vu l'Avis d'Appel d'Offres Ouvert N°-2026-002/CR-Sik,
- Vu les offres des soumissionnaires,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : Il est créé au niveau du Conseil régional de Sikasso une commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres techniques et financières relatives aux travaux de réalisation de dix-sept (17) forages équipés dans les Régions de Bougouni et de Sikasso en deux (02) lots distincts.

ARTICLE 2 : La commission se compose comme suit :

Président :

- Le Président du Conseil régional de Sikasso ou son représentant.

Membres :

- Le 1^{er} Vice-Président du Conseil régional de Sikasso ;
- Le Secrétaire général du Conseil régional de Sikasso, rapporteur ;
- Le Directeur du Service Comptable et Financier du Conseil régional de Sikasso ;
- Le Directeur du Service Technique de Développement du Conseil régional de Sikasso ;
- Aboubacar S. COULIBALY, Conseiller régional élu à Kadiolo ;
- Foussemi DEMBELE, Conseiller régional élu à Sikasso.

Personnes ressources :

- Le Président de la Commission de travail chargée des Finances, de l'Economie et du Plan du Conseil régional de Sikasso ;
- Le Directeur du Service Administratif et Juridique du Conseil régional de Sikasso ;
- Le Comptable Matières du Conseil régional de Sikasso ;
- Le Directeur Régional de l'Hydraulique de Sikasso ;
- Le Directeur Général de l'Agence de Développement Régional de Sikasso.

Observateur :

- Le Directeur Régional des Marchés Publics et de Délégation de Services Publics de Sikasso ;

ARTICLE 3 : La Commission de dépouillement et de jugement des offres a pour tâches de :

- Recevoir les plis des soumissionnaires ;
- Ouvrir, analyser et évaluer les offres ;
- Vérifier la fourniture et la conformité des pièces demandées ;
- Retenir les offres répondant aux indications du dossier du Dossier d'Appel d'Offres Ouvert (DAO) ;
- Soumettre au Président du Conseil régional les offres et le procès-verbal d'ouverture, d'analyse et d'évaluation pour vérification plus approfondie avant la prise de décision.

ARTICLE 4 : Le secrétariat de la commission est assuré par Secrétaire général du Conseil régional de Sikasso.

ARTICLE 5 : La commission peut faire appel dans l'exécution de ses tâches à toute personne en raison de sa compétence ou de son expérience comme personne ressource.

Ampliations :

- GR - SIK.....1
- Vices-Présidents2
- SG1
- Archives..... 1

Sikasso, 27 FEV. 2026

Le Président



Yaya BAMBA
Ingénieur Géologue
Chevalier de l'ordre national